



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Rochefort-Samson, sur convocation de Madame Danielle CLEMENT, Maire, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/05/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

15 membres présents : ABISSET Mélanie, BARRET Audrey, BERANGER Vivian, BRICHE Tiffany, CHAMPIGNY Philippe, CHANTEPY Lydie, CHAUSSE Alain, CLEMENT Danielle, DIPALO Anthony, FRANDON-MOTTET Guillaume, GUILMIN Lucie, HAUGUEL Sébastien, LAGRANGE Adeline, LOMBARDI Charlotte, MOLINA Rémi

0 membre représenté

0 membre excusé

Anthony DIPALO est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2026 à l'unanimité

1 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Le Maire explique que depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs. Les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent donc, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique pour la sélection de leurs prestataires. La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Elle présente le Territoire d'énergie Drôme – SDED (TE26), qui a constitué un groupement de commandes sur le fondement des dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, visant à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés. Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Elle présente la situation de ROCHEFORT-SAMSON, consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 45 000 MWh par an et se répartissent sur 6 Points de Livraison.

Le coordonnateur du groupement est TE26, Territoire d'énergie Drôme. A ce titre, le Syndicat est chargé d'organiser, dans le respect du Code de la commande publique, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du

groupement. La Commission d'Appel d'Offre du groupement est celle de TE26, coordonnateur du groupement conformément aux dispositions de la convention

Le Maire explique aux Conseillers que si la Commune adhère au groupement, cela la protégera d'une hausse en bloquant les prix de 2028 à 2031. Elle rappelle qu'en 2023 il y a eu une hausse importante (multiplication par 4) car nous ne faisons pas partie du groupement. Elle précise également que l'adhésion n'est pas payante, que l'on peut en sortir si on le souhaite par délibération (mais que dans ce cas, il faudrait attendre 2032 pour pouvoir revenir).

Lucie GUILMIN demande ce qui se passe en cas de baisse des prix ?

Sebastien HAUGUEL lui répond que les coûts suivent la baisse, c'est uniquement la hausse qui est limitée. Avec cet achat groupé nous sommes certains que les prix ne pourront pas augmenter en cours de route.

Alain CHAUSSE demande des précisions sur la façon dont les hausses sont absorbées.

Sébastien HAUGUEL lui explique que l'idée du groupement c'est de faire un achat en anticipé, on achète en bourse avec une année d'avance. Les prix sont bloqués au moment de l'achat. Mélanie ABISSET souligne que grâce au groupement, les acheteurs sont plus nombreux, ce qui permet de faire un gros achat et ce qui leur donne du poids. Anthony DIPALO explique qu'en effet, un achat en masse à plusieurs permet de faire jouer la concurrence et baisser les prix sur le volume.

Guillaume FRANDON-MOTTET ajoute que l'on est actuellement dans un tarif réglementé et que pour le moment les membres du groupement y restent, mais que si les couts deviennent plus intéressants, le groupement prend le relais.

Sébastien HAUGUEL dit que ce type de groupement existe aussi pour le gaz, lui-même en utilisant un dans le contexte de son activité professionnelle. Danielle CLEMENT rajoute que cela existe aussi pour le fioul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ;
- **APPROUVE** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et autorise sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **AUTORISE** Territoire d'énergie Drôme – SDED à accéder aux données de consommation d'énergie de

2 - ÉLECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Danielle CLEMENT rappelle que les délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors sont le relai des positions du Conseil municipal ou du Conseil communautaire auprès des instances du Parc. Ils contribuent également aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire et sont les ambassadeurs du Parc au sein de leur collectivité et sur leur territoire.

Traditionnellement, à Rochefort-Samson, c'est le Maire qui est délégué titulaire, et elle propose de désigner Charlotte LOMBARDI, Conseillère déléguée à l'Environnement, comme déléguée suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE :**

- Délégué titulaire : Mme Danielle CLEMENT
- Délégué suppléant : Mme Charlotte LOMBARDI

3 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (CORDEF)

Danielle CLEMENT rappelle que les délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors sont le relai des positions du Conseil municipal ou du Conseil communautaire auprès des instances du Parc. Ils contribuent également aux

Le Maire informe le Conseil que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. À l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Ils doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense et agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense. Enfin, les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense. Le Maire demande s'il y a des volontaires. Personne ne se propose. Elle se propose alors elle-même, d'autant plus qu'elle était déjà Correspondante à la Défense au sein de l'ancienne équipe municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Danielle CLEMENT comme Conseiller Municipal en charge des questions de défense pour la Commune de Rochefort-Samson

Questions Diverses :

- Projet d'installation de brasseurs d'air dans les écoles :

Danielle CLEMENT explique n'avoir reçu qu'un seul devis pour le moment malgré plusieurs demandes. Ce devis propose 6 brasseurs d'air par classe. Les élus sont unanimes sur le fait qu'il n'en faut pas plus. Mélanie ABISSET demande si c'est possible de se renseigner auprès d'autres écoles. Danielle CLEMENT lui répond que cela a été fait auprès des écoles de BARBIERES qui viennent d'en installer deux par classe.

Un autre devis est encore en attente, le technicien avait plutôt parlé de 3 brasseurs par classe.

La salle des fêtes n'est pas adaptée pour les brasseurs, il faudra demander d'autres devis spécifiquement pour cet espace.

Les élus sont d'accord que dans tous les cas, il faut attendre le 2ème devis.

Alain CHAUSSE dit que de toute façon, ce sera trop tard pour la période chaude actuelle.

Tiffany BRICHE dit qu'on pourrait attendre le retour d'expérience de Barbières avant de faire l'installation.

Danielle CLEMENT rappelle aussi qu'il faut installer les brasseurs d'air avant de pouvoir faire les travaux d'isolation des combles qui ont déjà été votés. Tant que ces travaux ne sont pas faits, cela bloque les travaux d'isolation, sauf si on décide de faire autrement avec des systèmes de climatisation.

Alain CHAUSSE demande si on a fait des devis pour la climatisation. On lui répond qu'il y en a eu 2, avec un coût un peu au-dessus de celui présenté pour les brasseurs. Il demande aussi si les subventions fonctionnent également avec une installation de climatisation. Danielle CLEMENT répond qu'il y a moins d'aides comparait aux brasseurs d'air.

Les élus discutent des coûts des climatisations.

Anthony DIPALO évoque l'idée de faire un combo climatisation + panneaux solaires. Dans la mesure où nous avons la volonté d'installer des panneaux solaires sur la salle des fêtes, cela va en adéquation avec l'installation de climatisations ou pompes à chaleur. Il précise qu'il faut quand même approfondir les recherches pour les aides en subventions et faire de nouvelles demandes de devis. De plus, nous rencontrons des problèmes avec le système de chauffage actuel, nous savons donc qu'à plus ou moins moyen terme il faudra changer le système, alors autant en profiter maintenant.

Sebastien HAUGUEL et Charlotte LOMBARDI se proposent pour faire des demandes de devis pour l'installation d'un système de climatisation.

Mélanie ABISSET regarde sur le net les coûts d'installation d'un brasseur d'air, et trouve des tarifs à la pièce équivalents à ceux du devis.

- Projet photovoltaïque :

Danielle CLEMENT explique avoir fait récemment une visio-conférence avec un prestataire pour la pose de panneaux solaires. Elle a envoyé toutes les factures d'électricité de la commune sur une année. Un premier chiffrage serait d'environ 27 000 euros. Les panneaux pourraient alimenter la mairie, l'école de Rochefort Samson, l'atelier des agents techniques, mais aussi l'école de St Mamans et la bibliothèque. Il y aurait 300 m² de panneaux solaires.

Guillaume FRANDON-MOTTET demande pourquoi ne pas mettre des panneaux aussi à Saint-Mamans ? Danielle CLEMENT répond que c'est faisable mais qu'il faudra les payer en plus, ce qui ferait doubler le devis. Ce n'est pas intéressant d'après l'analyse effectuée.

Les élus discutent des prix de l'ébauche de devis et les trouvent raisonnables. Le projet pourrait être rentabilisé en environ 5 ans.

Danielle CLEMENT indique que d'autres devis vont être effectués.

- Projet de vidéo-surveillance :

Danielle CLEMENT explique qu'une entreprise est venue pour une étude en présence d'un gendarme référant en la matière. Il y avait déjà eu des études en 2021 et en 2014. Le projet avait été repoussé à l'époque car la population ne semblait pas favorable à l'installation de caméras et les prix étaient coûteux. Cependant, nous pouvons constater une augmentation des cambriolages ces derniers temps (encore un à Saint-Mamans la semaine dernière), les mentalités ont changé.

De plus, les communes voisines s'équipent de plus en plus, ce qui conduit à déplacer la délinquance vers les communes où les caméras ne sont pas installées. Et, même sans forcément qu'il y ait un acte de délinquance sur notre commune, cela peut peut-être aider les gendarmes sur d'autres enquêtes si notre commune est traversée par des délinquants.

Le projet serait d'installer entre 4-5 caméras à Rochefort-Samson et entre 4-5 à Saint-Mamans, dans des secteurs clés. En effet, la petite délinquance des environs se déplace par là.

Jusqu'à 80 % de subventions sont possibles (50% de la Région et 30% du Département).

On est actuellement en attente du devis, et un autre rendez-vous est prévu cette semaine avec une autre entreprise. Sébastien HAUGUEL et Anthony DIPALO s'occupent des rendez-vous.

- Point sur le SIERS :

Anthony DIPALO tenait à annoncer qu'Alain CHAUSSE, délégué de la Commune au SIERS, a été élu 3ème vice-président du SIERS et le félicite. En effet, Alain CHAUSSE connaît très bien le SIERS car il a travaillé de nombreuses années avec le SIERS quand il était en fonction au sein de l'entreprise CHEVAL TP. Il pourra donc accompagner le SIERS, notamment pour les travaux. Pour information, le président du SIERS est Bruno VITTE, maire d'Hostun, et les deux autres vice-présidents sont des élus de Chatuzange-le-Goubet (Fabrice GAY) et de Marches (Hugues MOTTET). Les élus sont satisfaits de voir que la Commune est représentée dans le bureau du SIERS.

- Budget des écoles :

Tiffany BRICHE présente le budget des écoles. Il faudra faire le point sur leurs besoins en fournitures à la rentrée. Il y a une demande des institutrices d'acheter des manuels en plus. Un devis a été reçu mais trop tard pour être voté à ce Conseil Municipal. Par contre elle propose de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine Commission Finances.

Elle présente plus en détail les manuels que les enseignantes souhaitent acheter, et propose de revoir le fonctionnement du budget des écoles avec une ligne pour les manuels plutôt que chaque année décider la somme à attribuer par délibération. Elle souligne aussi que les enfants ne prennent pas soin des manuels et indique que les institutrices ont proposé à ce que les parents renouvellent les livres à leurs frais si ceux-ci sont dégradés par leur enfant. Tiffany BRICHE explique être d'accord avec les institutrices et que cela responsabiliserait les parents s'il y a de grosses détériorations.

Elle fait aussi le point sur les besoins en fournitures, et sur qui les fournit.

Le Maire précise aussi que le budget des écoles est un point compliqué car le budget communal est voté en mars mais les enseignants ne font pas le leur à la même période.

Lydie CHANTEPIE demande si les manuels supplémentaires demandaient par les institutrices sont des fichiers. Tiffany BRICHE indique qu'il s'agit effectivement de fichiers. Mais cela est mieux pour travailler, notamment pour les classes avec un double niveau.

Danielle CLEMENT indique qu'il faudra prendre la décision en Commission Finances afin de ne pas laisser les enfants sans manuels et fichiers.

Anthony DIPALO rejoint Danielle CLEMENT et Tiffany BRICHE en indiquant que le montant supplémentaire demandé pour l'achat des fichiers n'est pas exorbitant et que l'éducation des enfants rentrent dans les priorités.

- Maison de Santé :

Danielle CLEMENT explique que les travaux de la maison de santé ont bien avancé. Les entreprises en sont aux peintures et aux faux-plafonds. Ensuite, il restera les équipements en extérieur.

Question du nom : le Maire propose d'en sélectionner 3 et de faire voter les habitants. Elle rappelle qu'il ne faut pas partir sur un nom trop long, ni un nom déjà existant (exemple des Monts du Matin). Il faut aussi mettre un nom qui va avec « Maison de Santé », et non « Maison Médicale ».

Anthony DIPALO explique qu'il y a eu 33 propositions de noms différents par habitants lors de la consultation publique.

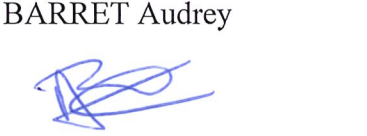
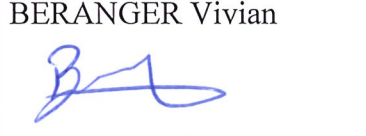
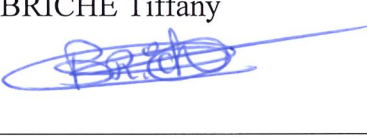
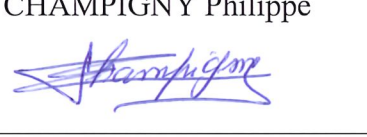
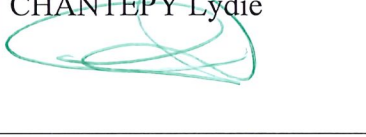
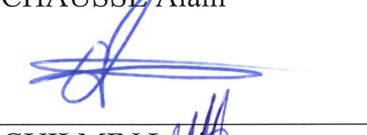
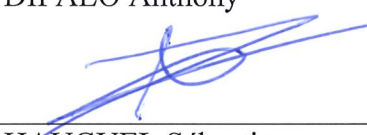
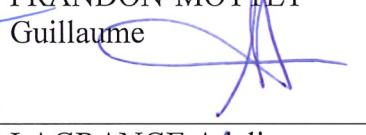
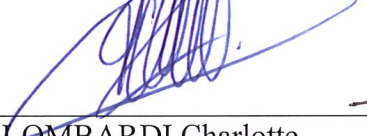
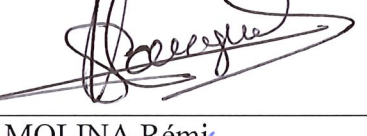
Après lecture de l'ensemble des noms par Anthony DIPALO, les élus débâtent sur les propositions.

A l'issue du débat, le Conseil retient finalement 4 noms : Maison de Santé des Deux Sœurs, Maison de Santé du Parc, Maison de Santé des Sources, Maison de Santé des Contreforts.

Ces quatre propositions seront soumises au vote des habitants pour définir le futur nom de la Maison de Santé. L'idée est d'aller jusqu'au bout de la participation citoyenne.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 29 juin 2026 à 20h00.

Suivent les signatures des membres présents

ABISSET Mélanie 	BARRET Audrey 	BERANGER Vivian 
BRICHE Tiffany 	CHAMPIGNY Philippe 	CHANTEPY Lydie 
CHAUSSE Alain 	DIPALO Anthony 	FRANDON-MOTTET Guillaume 
GUILMIN Lucie 	HAUGUEL Sébastien 	LAGRANGE Adeline 
LOMBARDI Charlotte 	MOLINA Rémi 	

Rappel des Délibérations prises lors de la présente séance :

N°	Objet de la délibération	Décision
2026-05-01	ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS	Approuvée
2026-05-02	ÉLECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	Approuvée
2026-05-03	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (CORDEF)	Approuvée

Le Maire,
Danielle CLEMENT

